

# 1 Introduction

Le système commercial multilatéral supervisé par l'OMC a grandement contribué au développement économique sans précédent qui s'est produit au cours des dernières décennies dans le monde entier. Le commerce a permis à de nombreux pays en développement de profiter des possibilités créées par l'émergence de nouveaux marchés et de s'intégrer au marché mondial grâce aux chaînes de valeur mondiales. En outre, le régime impartial, prévisible et non discriminatoire maintenu par le système commercial multilatéral place toutes les économies – en développement et développées, petites et grandes - sur un pied d'égalité.

Une plus grande certitude concernant les politiques commerciales apporte de la prévisibilité, qui, à son tour, permet une planification à long terme des activités commerciales et encourage les investissements, deux facteurs essentiels de l'industrialisation. Le commerce joue également un rôle clé dans la diffusion des nouvelles technologies. Le commerce, la technologie et l'innovation ont une relation synergique qui peut conduire à un cercle vertueux favorisant l'industrialisation lorsque les pays ont accès à des marchés ouverts.

La crise liée à la COVID-19 a provoqué des chocs d'une ampleur sans précédent sur l'offre et la demande dans l'économie mondiale. Cela s'est inévitablement traduit par des perturbations majeures du commerce, en particulier dans les secteurs de services, comme le tourisme et les voyages, qui sont des sources importantes de revenus pour les pays africains. Selon les prévisions établies par l'OMC en octobre, le volume des échanges mondiaux de marchandises devrait baisser de 9,2% puis augmenter de 7,2% en 2021.<sup>1</sup> Cette prévision de faible croissance pour 2021 laisse penser que la croissance du commerce mondial des marchandises restera probablement

pendant un certain temps inférieure à la tendance observée avant la pandémie.

Le fait que plusieurs gouvernements aient mis en place des mesures budgétaires et monétaires pour prévenir les faillites d'entreprises et les pertes d'emplois à grande échelle est une bonne chose. De nombreux pays en développement et pays moins avancés auront également besoin d'un soutien financier extérieur à mesure que les recettes d'exportation et les envois de fonds diminueront. En mai 2020, les institutions financières internationales et les banques de développement ont annoncé qu'elles mobiliseraient des fonds d'urgence et mettraient en place des flexibilités pour alléger la dette ainsi que des mesures de développement du commerce et d'ajustement pour soutenir les pays en développement et les pays les moins avancés.<sup>2</sup> Outre ces mesures, il sera crucial de maintenir l'ouverture du commerce et les flux d'investissements pour protéger les emplois, empêcher la rupture des chaînes d'approvisionnement et faire en sorte que les produits de première nécessité restent disponibles et abordables pour les consommateurs. Lorsque la reprise commencera à s'installer, le commerce jouera un rôle central dans le rétablissement des économies.

À l'heure où les gouvernements du monde entier prennent des mesures pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19, les gouvernements africains doivent impérativement prendre des décisions en matière de politique commerciale et économique qui détermineront dans une large mesure le rythme de la reprise et de la croissance économiques et, de ce fait, protégeront les emplois, assureront des revenus stables et amélioreront les niveaux de vie. Dans ce contexte, le Groupe africain apparaît comme un acteur clé au sein de l'OMC. Il s'intéresse activement à tous les domaines de travail de l'Organisation et y joue un rôle de premier plan.<sup>3</sup> Les directives générales du Groupe africain à l'OMC proviennent des déclarations des Ministres africains du commerce. Le Groupe africain s'emploie à obtenir des résultats multilatéraux concrets qui favoriseront la diversification de la base d'exportation de l'Afrique, la transformation structurelle et l'industrialisation, notamment dans le cadre des négociations sur le traitement spécial et différencié, afin de tenir compte des objectifs du programme « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » de l'Union africaine.<sup>4</sup>

Ce rapport examine la situation du commerce en Afrique et s'intéresse au commerce des produits à valeur ajoutée dans les pays africains pour lesquels des données sont disponibles, qui constitue un indicateur de l'industrialisation induite par le commerce. Il passe également en revue les activités et projets divers que l'OMC met en œuvre sur le continent pour soutenir l'industrialisation et la transformation économique structurelle, notamment dans les domaines de la facilitation des échanges,

du respect des réglementations sanitaires et phytosanitaires et du renforcement des capacités en matière de commerce et de production. Enfin, le rapport rend compte des projets visant à intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement des pays africains.

Élaboré en grande partie avant le début de la crise liée à la COVID-19, ce rapport offre un aperçu des économies africaines avant la pandémie et présente les mécanismes existants ou nouveaux que les pays africains peuvent utiliser pour atténuer les effets économiques de la pandémie et bénéficier d'une reprise économique tirée par le commerce.

1 Voir le communiqué de presse de l'OMC du 6 octobre 2020 intitulé « Le commerce montre des signes de redressement suite à la COVID-19, mais la reprise reste incertaine ».

2 Voir, par exemple, la fiche d'information de la Banque mondiale intitulée « Debt Service Suspension and COVID-19 », datée du 11 mai 2020.

3 Le Groupe africain demande depuis longtemps que l'Union africaine obtienne le statut d'observateur permanent auprès de l'OMC. Cette demande est toujours en cours d'examen par les Membres de l'OMC. Certains Membres de l'Organisation ont réaffirmé leur volonté de collaborer individuellement avec les pays africains en attendant.

4 Voir <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>.